

Et là, encore, je me dois de différer d'opinion avec l'honorable député. Parfois je me demande à quoi peut bien servir d'avoir tous les ministres fédéraux à la Chambre, tous les après-midi de la semaine, alors que plusieurs ne se font poser aucune question pendant la période des questions orales.

Nous voulons sûrement avoir un Cabinet composé de ministres qui peuvent accomplir leur tâche. Nous devrions encore une fois à ce niveau-là rationaliser nos procédures et nous assurer que lorsque ces ministres seront à la Chambre, nous aurons vraiment des questions à leur poser. Je sais, je le répète, que les Anglais, avec leur période des questions orales, ont sûrement des leçons à nous apprendre. Tous les membres du comité de la procédure et de l'organisation qui ont visité Westminster au cours du mois de janvier ont pu voir à quel point les questions posées devenaient beaucoup plus pertinentes et intelligentes, car au cours d'une période de questions orales, les questions n'étaient posées qu'à un ou à deux ministres. Et, somme toute, le système semblait fonctionner très bien là-bas, malgré le fait que la population est beaucoup plus considérable que la nôtre, et évidemment, à ce moment-là, les problèmes, en quantité, sinon en qualité, sont plus nombreux que ceux auxquels nous pouvons faire face ici.

Nous avons également parlé cet après-midi des relations fédérales-provinciales, et je crois là-dessus que l'honorable député de Saint-Jean-Est a touché un point extrêmement important de notre système. Et c'est une des raisons pour laquelle je me réjouis grandement de voir dans les prévisions budgétaires que le gouvernement tente d'améliorer toute la situation en matière de relations fédérales-provinciales. Pour certains partis de la Chambre, les relations fédérales-provinciales semblent se limiter à représenter le point de vue des provinces à la Chambre. Certains répètent bêtement la même chose, et demandent au gouvernement pourquoi il n'adopte pas le point de vue de tel ou tel ministre provincial. Et en fin de compte, on oublie le rôle du Parlement canadien, le rôle de partis nationaux, on oublie que l'intérêt national doit primer l'intérêt local.

Voilà pourquoi je me réjouis de constater que le premier ministre accorde tellement d'importance à tout le secteur des relations fédérales-provinciales, particulièrement en nommant un fonctionnaire pour diriger le secrétariat des relations fédérales-provinciales du bureau du Conseil privé, fonctionnaire extrêmement respecté par tout le pays.

Monsieur le président, c'est la somme à peu près des remarques que je voulais faire ce soir. J'aimerais pouvoir terminer en posant une question au président du Conseil privé et cette question a trait à un des postes des prévisions budgétaires du Bureau du Conseil privé et à l'administration, ou plutôt aux fonds qui ont été mis à la disposition de l'Institut de recherches publiques qui a été mis sur pied par le gouvernement au cours de son dernier mandat.

On se souviendra que c'est un organisme qui a été mis sur pied à la suite des études qui ont été faites à la demande du gouvernement par un des hommes qui est devenu conseiller du chef de l'opposition (M. Stanfield), et c'est certainement un organisme dont on s'attend à beaucoup, et je me demande si le président du Conseil privé est en mesure de dire à quel moment on peut s'attendre de voir cet institut rentrer véritablement en fonction et commencer à produire le genre de rapports et de travaux que l'on s'attendait à obtenir de cet institut, et que le gouver-

nement avait en tête au moment où il a accepté la mise en vigueur du rapport Ritchie.

[Traduction]

**M. Sharp:** Monsieur le Président, à ce que je vois, la question a trait à l'Institute for Research on Public Policy. Cet institut dont le premier directeur fut M. Ritchie, présentement attaché au bureau du chef de l'opposition, se met actuellement à l'œuvre. Il a commencé à recruter son personnel et a établi son bureau central à Montréal. On espère qu'il s'occupera tout d'abord d'un certain projet dans les domaines de la recherche et de la politique publique d'ici quelques mois. Je devrais sans doute rappeler à la Chambre que l'Institut a maintenant des sommes assez importantes à sa disposition, par suite des nombreux dons qu'il a reçus de diverses compagnies, ainsi que des gouvernements du Québec et de l'Ontario. Il a obtenu une contribution globale de \$1,245,000 de sources privées. Le gouvernement s'est engagé à verser une somme égale à ce qu'il aura reçu d'autres provenances au cours des sept prochaines années et ce, jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars.

Bref, cet organisme qui devrait donner des conseils utiles à tous les parlementaires et au gouvernement publiera bientôt des documents et des études.

**M. Baldwin:** Sauf erreur, M. Ritchie n'a pas eu la force de rester aussi près du bureau du Conseil privé.

● (2020)

**M. MacKay:** Monsieur le président, je serai bref parce que le premier ministre s'est livré à de l'obstruction systématique à l'égard de ses propres prévisions budgétaires; j'aimerais poser au leader du gouvernement à la Chambre des questions au sujet du poste et des fonctions du secrétaire principal du premier ministre. Je lui rappelle que ce poste comporte puissance et prestige. Un des prédécesseurs du secrétaire principal, l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a dit à la page 27 d'un long document qu'il a présenté le 8 septembre 1971 sur l'évolution du rôle du bureau du premier ministre:

Le secrétaire principal est le chef du personnel et le grand conseiller politique personnel du premier ministre... il conseille le premier ministre sur un éventail de questions de politique et remplit toute tâche que le premier ministre décide de lui confier.

Puis ensuite:

... avec l'autorisation du premier ministre, il peut assister à toute réunion de comité du cabinet.

Cette autorisation, à mon avis, lui fournit une occasion unique d'avoir accès à des documents importants et confidentiels et lui donne des pouvoirs et prérogatives égaux et parfois même supérieurs à ceux des ministres.

J'aimerais poser certaines questions au premier ministre suppléant. S'il ne peut pas y répondre ce soir, il pourra peut-être en prendre note pour y répondre plus tard. Ma première question a trait aux directives concernant les conflits d'intérêts telles que le premier ministre les a exposées le 18 décembre 1973, je crois.

Le premier ministre a-t-il cherché à s'assurer que M. Austin avait satisfait aux critères contenus dans l'énoncé de principes à l'intention des fonctionnaires, nommés par décrets du conseil? A-t-il mené ou fait mener une enquête, et par qui? De plus, le premier ministre a-t-il fait prêter serment à son secrétaire principal en vertu de la Loi sur les serments d'allégeance ou de toute autre loi ou règlement, obligeant le secrétaire principal à cesser toutes relations avocat-client qui pourraient exister en vertu de la profession qu'il exerce à l'extérieur?